Glossaire DmfA Update Notification

Mise à jour de la version

Version: 2012/3

Date de publication: 28/08/2012

Date de mise en production: 01/10/2012

Liste des modifications

Page de garde

Page de garde
Glossaire
90082 - Référence
00221 - TYPE DE LA RÉFÉRENCE
90212 - Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
00047 - NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
00048 - NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
90227 - Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action
00064 - NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION
90338 - Indemnité complémentaire - Action
00823 - DATE DU PREMIER OCTROI DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
Annexe

3 - Valeurs autorisées pour le "type de cotisation" en fonction des codes travailleurs cotisations
8 - Codification des données de temps de travail
11 - Identification du formulaire
28 - Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL
30 - Liste générale des codes anomalies
32 - Codification des rémunérations APL

NUMERO DE ZONE: 00221	VERSION: 2012/3	DATE DE PUBLICATION: 28/08/2012

TYPE DE LA RÉFÉRENCE
(Label XML : ReferenceType)

BLOC FONCTIONNEL: Référence
Code(s): 90082
sLabel(s) xml: Reference

DESCRIPTION: Indique sur quoi porte la référence (00222 Numéro de référence) : sur cette déclaration, sur une déclaration qui est apparentée à cette déclaration ou sur un ensemble de déclarations (= un dossier) auquel appartient cette déclaration.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:
1 = la référence porte sur ce formulaire
2 = la référence est un numéro de dossier et porte sur le dossier (= ensemble de déclarations) auquel appartient cette déclaration
3 = la référence porte sur un formulaire précédemment échangé et qui est en rapport avec le présent formulaire, par exemple : la référence porte sur la déclaration qui doit être annulée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui doit être remplacée par cette déclaration, ou sur la déclaration qui fait l'objet de modifications, ou sur la déclaration qui est à l'origine de la création de ce formulaire...
4 = la référence porte sur une déclaration dans un autre scénario qui est apparentée à cette déclaration
5 = la référence porte sur une demande
6 = la référence porte sur une déclaration refusée
7 = la référence porte sur l'employeur mentionné dans cette déclaration
8 = la référence porte sur le travailleur mentionné dans cette déclaration
9 = la référence est une communication structurée qui doit être utilisée dans le cadre d'un payement et porte sur ce formulaire
1 ou 3 pour les notifications de modification.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 1
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00221-001	B
Non numérique	00221-002	B
Pas dans le domaine de définition	00221-008	B
Longueur incorrecte	00221-093	B
Non admis	00221-146	B
Erreur de cardinalité	00221-090	B

NUMERO DE ZONE: 00047	VERSION: 2012/3	DATE DE PUBLICATION: 28/08/2012

NOMBRE DE JOURS PAR SEMAINE DU RÉGIME DE TRAVAIL
(Label XML : WorkingDaysSystem)

BLOC FONCTIONNEL: Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification
Code(s): 90212
sLabel(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION:
Si le régime de travail hebdomadaire est fixe, il s'agit du nombre de jours par semaine du travailleur. Le régime de travail est dit fixe lorsque le travailleur travaille un nombre fixe de jours par semaine. Il peut alors prendre les valeurs 1, 2, 3, 4, 5, 6 ou 7 jours/semaine.
Si le régime de travail hebdomadaire est variable, il s'agit du nombre moyen de jours par semaine durant lesquels le travailleur est censé effectuer un travail en tenant compte des jours de travail présents dans un cycle complet de travail.

"Domaine de définition" est modifié:
DOMAINE DE DEFINITION:
[1; 700] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il n'effectue aucune prestation (mesure de réorganisation = 504, 513, 542, 543, 545, 546 ou 599).
[0; 700] pour un travailleur qui au cours du trimestre (ou de la partie de trimestre au cours de laquelle il était en service) n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7) ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 531, 541 ou 544).
500 pour un parent d'accueil (code travailleur 497 pour un employeur immatriculé à l'ONSS et 761 pour un employeur immatriculé à l'ONSSAPL).
En cas de conversion des prestations en régime 5 jours/semaine (uniquement pour les déclarations trimestrielles antérieures au troisième trimestre 2004), il doit être égal à 500.
Attention : les jours sont exprimés en centièmes de jours.
Exemples :
- 5 jours/semaine est exprimé sous la forme : 500.
- 2,66 jours/semaine est exprimé sous la forme : 266.
500 si la déclaration concerne un tiers payant (catégories de l'employeur 099, 199, 299, 699)

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 3
PRESENCE: Indispensable
FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00047-001	B
Non numérique	00047-002	B
Pas dans le domaine de définition	00047-008	P
Longueur incorrecte	00047-093	B
Non admis	00047-146	B
Erreur de cardinalité	00047-090	B

NUMERO DE ZONE: 00048	VERSION: 2012/3	DATE DE PUBLICATION: 28/08/2012

NOMBRE MOYEN D'HEURES PAR SEMAINE DU TRAVAILLEUR
(Label XML : MeanWorkingHours)

BLOC FONCTIONNEL:

Occupation de la ligne travailleur - Notification de modification

Code(s): 90212

sLabel(s) xml: OccupationUpdateNotification

DESCRIPTION:

Nombre moyen d'heures par semaine (exprimé en centièmes d'heures) pendant lesquelles le travailleur est censé effectuer un travail conformément à son contrat de travail, abstraction faite d'éventuelles suspension du contrat.
Pour un travailleur en interruption complète de la carrière professionnelle, ce nombre est égal à zéro.
Ce nombre peut également valoir 0 pour un travailleur qui au cours du trimestre (ou de la partie de trimestre au cours de laquelle il était en service) n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7).
Le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur divisé par le nombre moyen d'heures par semaine de la personne de référence définit la fraction d'occupation du travailleur.
Par personne de référence, on entend la personne occupée à temps plein dans la même entreprise ou, à défaut, dans la même branche d'activités, dans une fonction analogue.

"Domaine de définition" est modifié:

DOMAINE DE DEFINITION:

[1;4800] pour tous les travailleurs, sauf exceptions reprises ci-après.
0 si le travailleur est en interruption complète de la carrière professionnelle ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il n'effectue aucune prestation (mesure de réorganisation = 504, 513, 542, 543, 545, 546 ou 599).
[0;4800] pour un travailleur qui au cours du trimestre (ou de la partie de trimestre au cours de laquelle il était en service) n'a dû fournir aucune prestation (Justification des jours = 7) ou s'il s'agit d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 531, 541 ou 544).
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 38 heures 20 min. est exprimé sous la forme : 3833
. 38 heures est exprimé sous la forme : 3800

REFERENCE LEGALE:

TYPE: Numérique

LONGUEUR: 4

PRESENCE:

Obligatoire si il s'agit d'un employeur immatriculé à l'ONSSAPL .

Si l'employeur est immatriculé à l'ONSS, obligatoire si le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait que le travailleur est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intérimaire ou temporaire ou d'un travailleur à domicile ou d'un travailleur en interruption de carrière ou d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil ou d'un travailleur en prépension à mi-temps ou d'un travailleur avec des prestations réduites, jusqu'au 2/2005 inclus.

A partir du 3/2005 : obligatoire si la déclaration ne concerne pas un tiers payant (déclaration pour des catégories de l'employeur différentes de 033, 099, 199, 299 et 699).

FORMAT:

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00048-001	B
Non numérique	00048-002	B
Pas dans le domaine de définition	00048-008	B
Longueur incorrecte	00048-093	B
Non admis	00048-146	B
Erreur de cardinalité	00048-090	B

NUMERO DE ZONE: 00064	VERSION: 2012/3	DATE DE PUBLICATION: 28/08/2012

NOMBRE D'HEURES DE LA PRESTATION
(Label XML : ServiceNbrHours)

BLOC FONCTIONNEL:

Prestation de l'occupation ligne travailleur - Action
Code(s): 90227
sLabel(s) xml: ServiceAction

"Description" est modifiée:
DESCRIPTION:

Nombre d'heures de la prestation (exprimé en centièmes d'heures) lorsque le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait qu'il est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intermittent, d'un travailleur en interruption partielle de la carrière professionnelle, d'un travailleur en prépension à mi-temps, d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil, d'un travailleur avec des prestations réduites, d'un parent d'accueil, d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 531, 541 ou 544) ou d'un travailleur rémunéré par des titres-services.
Par travailleur intermittent, on entend :
- les travailleurs temporaires (voir statut du travailleur) et intérimaires telles que ces notions sont définies dans la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à disposition d'utilisateurs ;
- les travailleurs à domicile, tels qu'ils sont définis à l'article 3, 4° de l'A.R. du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs (voir statut du travailleur).

DOMAINE DE DEFINITION:

[1;9999999].
Attention : Les heures sont exprimées en centièmes d'heures.
Exemples :
. 50 heures 30 min. est exprimé sous la forme : 5050
. 252 heures est exprimé sous la forme : 25200
Dans le cas où la déclaration concerne un employeur affilié à l'ONSSAPL, la zone doit contenir le nombre d'heures de la prestation , indépendamment du fait que le travailleur travaille à temps plein ou à temps partiel.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Numérique
LONGUEUR: 7

"Présence" est modifiée:
PRESENCE:

Obligatoire si il s'agit d'une déclaration ONSSAPL, ou s'il s'agit d'une déclaration ONSS dont le travailleur concerné travaille à temps partiel ou, indépendamment du fait que le travailleur est occupé à temps plein ou à temps partiel, s'il s'agit d'un travailleur saisonnier, intérimaire, temporaire, d'un travailleur à domicile, d'un travailleur en interruption partielle de la carrière professionnelle, d'un travailleur ayant repris le travail à temps partiel suite à l'avis du médecin conseil, d'un travailleur en prépension à mi-temps, d'un travailleur avec des prestations réduites, d'un parent d'accueil, d'un travailleur statutaire occupé dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail pour laquelle il peut effectuer des prestations (mesure de réorganisation = 501, 502, 503, 505, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 531, 541 ou 544) ou d'un travailleur rémunéré par des titres-services.

FORMAT:
CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Non présent	00064-001	P
Non numérique	00064-002	B
Pas dans le domaine de définition	00064-008	P
Longueur incorrecte	00064-093	B
Non admis	00064-146	B
Erreur de cardinalité	00064-090	B

NUMERO DE ZONE: 00823	VERSION: 2012/3	DATE DE PUBLICATION: 28/08/2012

DATE DU PREMIER OCTROI DE L'INDEMNITÉ COMPLÉMENTAIRE
(Label XML : FirstComplIndemnityDate)

BLOC FONCTIONNEL:

Indemnité complémentaire - Action
Code(s): 90338
sLabel(s) xml: ComplementaryIndemnityAction

"Description" est modifiée:
DESCRIPTION:

Date à laquelle la première indemnité complémentaire a été octroyée en complément d'une allocation de RCC, de chômage ou d'interruption de carrière ou date à laquelle le RCC prend cours ou, pour les RCIC débutant à partir du 01/04/2012, date du premier octroi de l'allocation de chômage.

DOMAINE DE DEFINITION:

Pour les RCIC (code travailleur 883 ou 885), la date ne peut pas être antérieure au 01/01/2006.
Pour les RCC (code travailleur 879 pour l'ONSS ou 771 pour l'ONSS APL), la date ne peut pas être antérieure au 01/03/1995.

REFERENCE LEGALE:
TYPE: Alphanumérique
LONGUEUR: 10
PRESENCE: Indispensable
FORMAT: AAAA-MM-JJ
· AAAA est l'année
· MM est le mois
. JJ est le jour

CODE ANOMALIE SUR ACCUSE DE RECEPTION:

Intitulé anomalie	Code anomalie	Gravité
Invalide	00823-003	B
Erreur de cardinalité	00823-090	B
Erreur de séquence	00823-091	B
Longueur incorrecte	00823-093	B
Non admis	00823-146	B

DmfA Update Notification - Annexe numéro 3: Valeurs autorisées pour le "type de cotisation" en fonction des codes travailleurs cotisations

Version: 2012/3

Date de publication:

28/08/2012

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2012-3-FR3.pdf AN2012-3-FR3.doc AN2012-3-FR3.xls AN2012-3-FR3.txt AN2012-3-FR3.xml

Information intermédiaire:

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
0xx (Ouvriers)		Cotisation rémunérations 108%		1	01/01/1900	01/01/9999
0xx (Ouvriers)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2010	01/01/9999
270		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2010	01/01/9999
271		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
272		Taux de base		0	01/04/2010	31/12/2013
272		Taux réduit		1	01/04/2010	31/12/2013
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	01/01/9999
273		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	01/01/9999
274		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2010	01/01/9999
275		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2012	01/01/9999
276		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC >= 60 ans		4	01/04/2012	01/01/9999
277		Age travailleur en RCC < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance >= 60 ans		4	01/04/2012	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
278		Age au début du RCC ou fin de reconnaissance < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
280		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC >= 60 ans		4	01/04/2010	01/01/9999
281		Age au début du RCIC < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 52 ans		0	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 55 ans		1	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 58 ans		2	01/04/2010	01/01/9999
282		Age >= 60 ans		4	01/04/2010	01/01/9999
282		Age < 60 ans		3	01/04/2010	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC >= 60 ans		4	01/04/2012	01/01/9999
283		Age au début du RCIC < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 52 ans		0	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 55 ans		1	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 58 ans		2	01/04/2012	01/01/9999
284		Age >= 60 ans		4	01/04/2012	01/01/9999
284		Age < 60 ans		3	01/04/2012	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
290		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
295		Taux de base		0	01/04/2010	01/01/9999
295		Taux réduit pour RCC à mi-temps ou antérieure au 01/01/1997 ou assimilé		1	01/04/2010	01/01/9999
498 (Boursiers)	040	Sans vacances annuelles des salariés		3	01/01/2010	01/01/9999
498 (Boursiers)				0	01/01/1900	01/01/9999
4xx (Employés)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
6xx (Fonctionnaires)		Cotisation rémunérations 100%		0	01/01/1900	01/01/9999
809	006			6	01/01/1900	31/12/2003
809	014			6	01/01/1900	01/01/9999
809	015			6	01/01/1900	30/06/2005
809	019			6	01/01/1900	01/01/9999
809	051			6	01/01/1900	31/12/2007
809	052			6	01/01/1900	31/12/2007
809	053			6	01/01/1900	31/12/2003
809	056			6	01/01/1900	31/12/2003
809	081			6	01/01/1900	01/01/9999
809		Avec modération salariale	>= 20 (en moyenne)	5	01/01/1900	01/01/9999
809		Sans modération salariale	< 20 (en moyenne)	2	01/07/2003	01/01/9999
809		Sans modération salariale	>= 20 (en moyenne)	4	01/07/2003	01/01/9999
809		Avec modération salariale	< 20 (en moyenne)	0	01/01/1900	01/01/9999
810		Sans modération salariale		2	01/07/2003	01/01/9999
810		Avec modération salariale		0	01/01/1900	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
811		Sans modération salariale		2	01/04/2008	01/01/9999
811		Avec modération salariale		0	01/04/2008	01/01/9999
820	016		< 50	0	01/01/1900	01/01/9999
820	016		> = 50	5	01/01/1900	01/01/9999
820	017		> = 50	5	01/01/1900	01/01/9999
820	017		< 50	0	01/01/1900	01/01/9999
820	024		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	024		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	024		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	024		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	026		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	026		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	026		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	026		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	036		>= 10	5	01/01/1900	01/01/9999
820	036		< 10	0	01/01/1900	01/01/9999
820	044		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	044		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	044		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	044		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	054		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	054		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	054		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	054		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	116		< 50	0	01/07/2007	01/01/9999
820	116		>= 50	5	01/07/2007	01/01/9999
820	117		>= 50	5	01/07/2007	01/01/9999
820	117		< 50	0	01/07/2007	01/01/9999
820	216		< 50	0	01/07/2007	01/01/9999
820	216		> = 50	5	01/07/2007	01/01/9999
820	217		> = 50	5	01/07/2007	01/01/9999
820	217		< 50	0	01/07/2007	01/01/9999
820	224		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	224		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	224		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	224		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	226		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	226		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	226		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	226		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	244		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	244		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	244		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	244		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
820	254		< 10	0	01/01/1900	31/12/2009
820	254		>= 10	5	01/01/1900	31/12/2009
820	254		< 20	0	01/01/2010	01/01/9999
820	254		>= 20	5	01/01/2010	01/01/9999
820	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
825	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/04/2004	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/07/2004	01/01/9999
825	048, 052, 848, 051, 058, 158, 258	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2004	01/01/9999
825	062, 122, 211, 262, 322	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	01/01/9999
825	062, 262	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	01/01/9999
825	066, 093, 094, 193, 194, 294, 494, 594	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2008	01/01/9999
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2005	31/12/2007
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2005	01/01/9999
825	081, 091	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/01/2005	01/01/9999
825	084	Pension complémentaire sectorielle partie solidarité		2	01/01/2011	01/01/9999
825	084	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
825	086	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2006	01/01/9999
825	087, 187	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2011	01/01/9999
825	087, 187	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
825	110	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2007	01/01/9999
825	163	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/04/2011	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
825	373, 473	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
825	373, 473	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
825	562	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2006	01/01/9999
825	562	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2006	01/01/9999
826	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2009	30/06/2010
826				0	01/07/2004	01/01/9999
826		Travailleur âgé d'au moins 58 ans		1	01/07/2007	01/01/9999
826		Travailleur âgé de moins de 25 ans		2	01/01/2008	01/01/9999
827	036	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
827	036	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
827	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	31/12/2011
827	083	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2011	01/01/9999
827	083	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2011	01/01/9999
827	114	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
830	016		>= 50	5	01/01/1900	01/01/9999
830	016		< 50	0	01/01/1900	01/01/9999
830	017		< 50	0	01/01/1900	01/01/9999
830	017		>= 50	5	01/01/1900	01/01/9999
830	116		< 50	0	01/07/2007	01/01/9999
830	116		> = 50	5	01/07/2007	01/01/9999
830	117		> = 50	5	01/07/2007	01/01/9999
830	117		< 50	0	01/07/2007	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
830	216		< 50	0	01/07/2007	01/01/9999
830	216		> = 50	5	01/07/2007	01/01/9999
830	217		> = 50	5	01/07/2007	01/01/9999
830	217		< 50	0	01/07/2007	01/01/9999
830	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
831				0	01/01/1900	01/01/9999
832	067		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	077		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	078		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	081		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	091		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	100		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	169		>= 20	5	01/01/2003	01/01/9999
832	Autres			0	01/01/1900	01/01/9999
833				0	01/01/1900	01/01/9999
835	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
835	062, 122, 211, 262, 322	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2008	01/01/9999
835	062, 262	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2008	01/01/9999
835	**076**	**Pension complémentaire sectorielle cotisation complète**		**0**	**01/10/2008**	**30/06/2012**
835	**076**	**Pension complémentaire sectorielle dispense**		**8**	**01/10/2008**	**30/06/2012**
835	083, 084, 200	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2007	01/01/9999
835	083, 084, 200	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2007	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
835	087, 187	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2011	01/01/9999
835	087, 187	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2011	01/01/9999
835	**176**	**Pension complémentaire sectorielle cotisation complète**		**0**	**01/07/2012**	**01/01/9999**
835	**176**	**Pension complémentaire sectorielle dispense**		**8**	**01/07/2012**	**01/01/9999**
835	283	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/10/2011	01/01/9999
835	283	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/10/2011	01/01/9999
835	373, 473	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
835	373, 473	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
835	434, 435	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2012	01/01/9999
835	434, 435	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2012	01/01/9999
835	562	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/01/2006	01/01/9999
835	562	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/01/2006	01/01/9999
836	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2009	30/06/2010
836	087, 187			0	01/01/2012	01/01/9999
837	036	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	01/01/9999
837	036	Pension complémentaire sectorielle dispense		8	01/07/2010	01/01/9999
837	037, 112, 113	Pension complémentaire sectorielle cotisation complète		0	01/07/2010	31/12/2011
852				0	01/01/1900	01/01/9999
854				0	01/01/1900	01/01/9999
855				0	01/01/1900	01/01/9999
856				0	01/01/1900	01/01/9999
857				0	01/01/1900	01/01/9999

Code travailleur cotisation	Catégorie d'employeur	Cotisation ordinaire	# Travailleurs	Type de cotisation	Date de début de validité	Date de fin de validité
859		employeurs dispensés		8	01/01/2003	01/01/9999
859				0	01/01/1900	01/01/9999
860				0	01/01/1900	31/12/2004
863				0	01/01/2009	01/01/9999
883		Cotisation patronale spéciale indemnités complémentaires - Travailleur licencié : Accord individuel ou d'entreprise Ou CCT sectorielle > 1/10/2005		0	01/04/2006	01/01/9999
885		Cotisation patronale spéciale indemnités complémentaires - Travailleur en interruption de carrière : Accord individuel ou d'entreprise Ou CCT sectorielle > 1/10/2005		0	01/04/2006	01/01/9999
888				0	01/01/2008	01/01/9999
888		Année civile de déclaration différente de l'année civile de paiement		1	01/01/2008	01/01/9999
889				0	01/01/2009	01/01/9999
Tous les codes travailleurs	027	Cotisation indemnités		0	01/01/1900	01/01/9999
Tous les codes travailleurs	028	Cotisation indemnités		0	01/01/1900	01/01/9999

Commentaire code travailleur
· Codes travailleurs cotisation 820 et 830 : le type de cotisation dépend du code d'importance.
· Code travailleur cotisation 809 : le type de cotisation 6 correspond à des taux de cotisation dérogatoires applicables à certains travailleurs spécifiques présents chez les employeurs des catégories 014, 015, 019, 051, 052, 053, 056 et 081.

DmfA Update Notification - Annexe numéro 8: Codification des données de temps de travail

Version: 2012/3

Date de publication:

28/08/2012

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2012-1-FR8.pdf AN2012-1-FR8.doc AN2012-1-FR8.xls AN2012-1-FR8.txt AN2012-1-FR8.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
1	toutes les données relatives au temps de travail couvertes par une rémunération avec cotisations ONSS, à l'exception des vacances légales et complémentaires des ouvriers	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
2	vacances légales pour ouvriers	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
3	vacances complémentaires pour ouvriers	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
4	absence premier jour par suite d'intempéries secteur de la construction (rémunération incomplète)	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
5	congé-éducation payé	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
10	rémunération garantie deuxième semaine, jours fériés et jours de remplacement pendant la période de chômage temporaire, fonction de juge social	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
11	incapacité de travail avec complément ou avance conformément à la CCT 12bis/13bis	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
12	vacances en vertu d'une CCT rendue obligatoire ou repos compensatoire secteur de la construction ou repos compensatoire secteur du commerce de combustible	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
13	promotion sociale	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
14	**jours de vacances supplémentaires en cas de début ou de reprise d'activité**	**Yes**	**Yes**	**2012/2**	**9999/4**	**01/04/2012**	**01/01/9999**
20	jours de repos compensatoire non rémunérés dans le cadre d'une diminution du temps de travail avec rémunération horaire majorée	Yes	No	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
21	les jours de grève/lock-out	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
22	mission syndicale	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
23	jour de carence	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
24	congé pour raisons impérieuses sans maintien de la rémunération - pour les gardien(ne)s d'enfants, jours de vacances non rémunérés (maximum 20) et jours fériés légaux lorsqu'il n'y a pas accueil d'enfants	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
25	devoirs civiques sans maintien de la rémunération, mandat public	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
26	obligations de milice	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
30	toutes les données relatives au temps de travail pour lesquelles l'employeur ne paye pas de rémunération ni d'indemnité, à l'exception de celles reprises sous un autre code	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	DMFA	DMFA APL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
31	jours d'absence totale non rémunérée, assimilée à de l'activité de service, éventuellement fractionnables (ex.: congé pour des motifs impérieux d'ordre familial)	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
32	jours d'absence totale non rémunérée avec position de non-activité, de disponibilité sans traitement d'attente ou de non-activité non rémunérée pour les militaires	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
41	jours d'absence totale rémunérée avec position de non-activité	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
42	jours de disponibilité totale avec traitement d'attente et maintien du droit à l'avancement	Yes	Yes	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
43	jours de retrait temporaire d'emploi pour motif de santé (militaires)	Yes	No	2011/1	9999/4	01/01/2011	01/01/9999
50	maladie (maladie ou accident de droit commun et congé prophylactique)	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
51	protection de la maternité (= mesure de protection de la maternité, repos de maternité ou la conversion de ce dernier en congé de paternité en cas de décès ou d'hospitalisation de la mère) et pauses d'allaitement (CCT n° 80)	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
52	congé de naissance ou d'adoption (à utiliser pour tous les jours payés par l'assurance indemnités qui suivent les trois jours payés par l'employeur)	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
60	accident du travail	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
61	maladie professionnelle	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
70	chômage temporaire autre que les codes 71 et 72	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
71	code spécifique chômage économique	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
72	code spécifique chômage temporaire pour cause d'intempérie	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
73	vacances jeunes et vacances seniors	Yes	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999
74	manque de prestations d'un parent d'accueil reconnu, dû à l'absence d'enfants normalement présents, mais qui sont absents pour des raisons indépendantes de la volonté du parent d'accueil	Yes	Yes	2003/2	9999/4	01/04/2003	01/01/9999
75	jours de soins d'accueil	Yes	Yes	2008/4	9999/4	01/10/2008	01/01/9999
76	jours de suspension employés pour manque de travail	Yes	No	2009/2	9999/4	01/04/2009	01/01/9999
301	toutes les données relatives au temps de travail couvertes par une indemnité exonérée de cotisations de sécurité sociale, à l'exception de celles reprises sous un autre code	No	Yes	2003/1	9999/4	01/01/1900	01/01/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 11: Identification du formulaire

Version: 2012/3

Date de publication:

28/08/2012

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2012-2-FR11.pdf AN2012-2-FR11.doc AN2012-2-FR11.xls AN2012-2-FR11.txt AN2012-2-FR11.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
AADD501	Demande enrichie d'une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
ACRF001	Accusé de réception	01/01/1900	01/01/9999
AOAT001	Accidents de Travail scénario 1 - déclaration d'un accident de travail	01/01/1900	01/01/9999
AOAT002	Accidents de Travail scénario 2 - rapport mensuel	01/01/1900	01/01/9999
AOAT003	Accidents de Travail scénario 3 - déclaration d'une reprise de travail	01/01/1900	01/01/9999
BEWARE	Notification reprenant les informations comptables relatives aux modifications de la déclaration multifonctionnelle d'un employeur immatriculé à l'ONSS et, le cas échéant, les données relatives à l'avis rectificatif de cotisations qui en a résulté.	01/01/1900	01/01/9999
BEWLST	**Liste de contrôle des notifications Beware envoyées le jour précédent à la maison mère d'un SSA.**	**01/01/1900**	**01/01/9999**
BZMP001	Maladies professionnelles scénario 1 - demande mandatée - écartement d'une travailleuse enceinte - secteur privé	01/01/1900	30/06/2011
CDHG001	Déclaration de l'attestation Historique de carrière	01/01/1900	01/01/9999
DIMONA	Déclaration immédiate à l'emploi	01/01/1900	01/01/9999
DMFA	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
DMFADB	Réponse à une demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFANOT	Notification de modification relative à une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPID	Données d'identification dans la DB DmfA d'une déclaration DmfA originale	01/01/1900	01/01/9999
DMFAPPL	Déclaration multifonctionnelle trimestrielle concernant un employeur immatriculé à l'ONSSAPL	01/01/1900	01/01/9999
DMFAREQ	Demande de consultation de la dernière situation d'une déclaration multifonctionnelle	01/01/1900	01/01/9999
DMFAUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSS	01/01/1900	01/01/9999
IDFLUX	Informations d'identification à destination de l'employeur	01/01/1900	01/01/9999
NOTI001	Notification en réponse à une déclaration	01/01/1900	01/01/9999
PFANS	Réponse à une demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PFREQ	Demande de consultation de masse du fichier du personnel	01/01/1900	01/01/9999
PPLCAL	Notification de calcul DMFAPPL	01/01/1900	01/01/9999
PPLUPD	Déclaration de modification relative à une déclaration multifonctionnelle concernant un employeur immatriculé à l'ONSSAPL	01/01/1900	01/01/9999
RORE001	Règles de routage - communication des secrétariats sociaux et Full Service Center à la sécurité sociale, concernant la gestion des destinataires (et canaux) de messages.	01/01/1900	31/03/2012
TWCT001	Communication de chômage temporaire par l'employeur	01/01/1900	01/01/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
UWDUC	Déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
UWDUCUP	Déclaration de modification relative à une déclaration unique de chantier	01/01/1900	01/01/9999
VBLV001	Livre de validation chômage temporaire	01/01/1900	01/01/9999
WECH001	Chômage scénario 1 - Déclaration de fin de contrat de travail ou de chômage avec complément d'entreprise / Preuve de travail	01/01/1900	01/01/9999
WECH002	Chômage scénario 2 - Déclaration constat du droit au chômage temporaire ou à la suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH003	Chômage scénario 3 - Déclaration de début de travail à temps partiel avec maintien des droits	01/01/1900	01/01/9999
WECH004	Chômage scénario 4 - Déclaration de prépension à mi-temps	01/01/1900	31/03/2012
WECH005	Chômage scénario 5 - Déclaration mensuelle d'heures de chômage temporaire ou de suspension employés	01/01/1900	01/01/9999
WECH006	Chômage scénario 6 - Déclaration mensuelle de travail à temps partiel pour le calcul de l'allocation de garantie de revenus	01/01/1900	01/01/9999
WECH007	Chômage scénario 7 - Déclaration mensuelle de travail en tant que travailleur occupé dans un atelier protégé	01/01/1900	01/01/9999
WECH008	Chômage scénario 8 - Déclaration mensuelle de travail dans le cadre d'un programme d'activation	01/01/1900	01/01/9999
WECH009	Chômage scénario 9 - Déclaration pour l'octroi du droit aux vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
WECH010	Chômage scénario 10 - Déclaration mensuelle d'heures de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA001	Indemnités Scénario 1 - Déclaration en cas d'incapacité de travail, de repos de maternité, d'écartement complet du travail en tant que mesure de protection de la maternité, d'écartement partiel du travail en tant que mesure de protection de la maternité, de congé de paternité (art. 39, al. 7 loi du 16.3.1971 sur le travail), de congé de naissance (art. 30, § 2, loi du 3 juillet 1978 relative aux contrats de travail) et de congé d'adoption.	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA002	Indemnités scénario 2 - Déclaration mensuelle en cas de reprise d'un travail adapté dans le courant d'une période d'incapacité de travail, d'exercice d'un travail adapté dans le cadre d'une mesure de protection de la maternité et de poursuite d'une activité chez un des deux employeurs, lorsque la travailleuse est titulaire de deux emplois salariés auprès d'employeurs différents et n'est écartée du travail que du chef de l'une de ces deux occupations.	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA003	Indemnités scénario 3 - Attestation en vue de l'indemnisation des pauses d'allaitement	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA005	Indemnités scénario 5 - Déclaration annuelle de vacances	01/01/1900	01/01/9999
ZIMA006	Indemnités scénario 6 - Déclaration de reprise du travail	01/01/1900	01/01/9999

DmfA Update Notification - Annexe numéro 28: Liste des codes travailleurs pour lesquels des cotisations sont dues APL

Version: 2012/3

Date de publication:

28/08/2012

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2012-3-FR28.pdf AN2012-3-FR28.doc AN2012-3-FR28.xls AN2012-3-FR28.txt AN2012-3-FR28.xml

Information intermédiaire:

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
101	Travailleurs manuels contractuels	15	3	1	01/01/1900	01/01/9999
102	Travailleurs manuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours - loi du 10.4.1995 relative à la redistribution du temps de travail dans le secteur public	15		1	01/01/1900	01/01/9999
103	Travailleurs manuels contractuels - détachés syndicaux	15	3	1	01/07/2009	01/01/9999
104	Travailleurs manuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	12	3	1	01/07/2009	01/01/9999
109	**Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif – régime de sécurité sociale des contractuels - travailleurs manuels**	**15**	**3**	**1**	**01/07/2012**	**01/01/9999**
111	Travailleurs manuels ACS - CONTINGENT	24	3	1	01/01/1900	01/01/9999
112	Travailleurs manuels ACS - PROJETS	24	3	1	01/01/1900	01/01/9999
113	Travailleurs manuels ACS - administrations publiques	24	3	1	01/01/1900	01/01/9999
121	Travailleurs manuels exonérés des cotisations patronales engagés dans le cadre de l'article 60 para 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976 - loi du 22.12.1995 concernant le plan pluriannuel pour l'emploi	090	3	1	01/01/1900	01/01/9999
131	Travailleurs manuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans, soumis à l'obligation scolaire à temps partiel - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	27	3	1	01/01/1900	01/01/9999
132	Travailleurs manuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupés dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	15	3	1	01/01/1900	30/06/2007
133	Travailleurs manuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans, mis au travail en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue - art. 4 de l'AR du 28.11.1969	35	3	1	01/01/1900	01/01/9999
201	Travailleurs intellectuels contractuels	495	3	2	01/01/1900	01/01/9999
202	Travailleurs intellectuels contractuels qui remplacent un travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours - loi du 10.04.1995 relative à la redistribution du temps de travail dans le secteur public	495	3	2	01/01/1900	01/01/9999
203	Travailleurs intellectuels contractuels - détachés syndicaux	495	3	2	01/07/2009	01/01/9999
204	Travailleurs intellectuels contractuels - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	492	3	2	01/07/2009	01/01/9999
209	**Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif – régime de sécurité sociale des contractuels - travailleurs intellectuels**	**495**	**3**	**2**	**01/07/2012**	**01/01/9999**
211	Travailleurs intellectuels ACS - CONTINGENT	484	3	2	01/01/1900	01/01/9999
212	Travailleurs intellectuels ACS - PROJETS	484	3	2	01/01/1900	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
213	Travailleurs intellectuels ACS - administrations publiques	484	3	2	01/01/1900	01/01/9999
221	Travailleurs intellectuels exonérés des cotisations patronales engagés dans le cadre de l'article 60 § 7 de la loi organique des CPAS du 08.07.1976 - loi du 22.12.1985 concernant le plan pluriannuel pour l'emploi	400	3	2	01/01/1900	01/01/9999
231	Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans, soumis à l'obligation scolaire à temps partiel - art. 5bis de l'AR du 28.11.1969	487	3	2	01/01/1900	01/01/9999
232	Travailleurs intellectuels - jeunes entre 18 et 25 ans occupé dans le cadre d'un système associant le travail et la formation - AR n° 495 du 31.12.1986	495	3	2	01/01/1900	30/06/2007
233	Travailleurs intellectuels - jeunes jusqu'au 4ème trimestre de l'année de leur 18 ans, mis au travail en vertu d'une convention d'insertion socioprofessionnelle reconnue - art. 4 de l'AR du 28.11.1969	439	3	2	01/01/1900	01/01/9999
251	Médecins en formation de spécialiste - art. 15bis de l'AR du 28.11.1969	403	3	2	01/01/1900	01/01/9999
252	Médecins contractuels exonérés des cotisations de sécurité sociale en vertu de l'art. 1, § 3 de la loi du 27.06.1969	402	3	2	01/01/1900	01/01/9999
301	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime commun	/	2	10	01/01/2012	01/01/9999
302	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-régime des nouveaux affiliés + nouveaux adhérents au taux supérieur	/	2	10	01/01/2012	01/01/9999
303	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - police locale	/	2	10	01/01/2012	01/01/9999
304	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - nouveaux adhérents au taux inférieur	/	2	10	01/01/2012	01/01/9999
306	Cotisations pension de base - fonds de pension solidarisé - ex-institution de prévoyance au taux spécifique	/	2	10	01/01/2012	31/12/2015
601	Définitifs	675	3	3	01/01/1900	01/01/9999
602	Définitifs - pas de cotisation allocations familiales à l'ONSSAPL (uniquement les CER et SDR)	675	3	3	01/01/1900	31/12/2006
603	Définitifs - détachés syndicaux	675	3	3	01/07/2009	01/01/9999
604	Définitifs - travailleurs handicapés occupés dans un atelier protégé	675	3	3	01/07/2009	01/01/9999
609	**Stagiaires en vue d'une nomination à titre définitif – régime de sécurité sociale des nommés à titre définitif**	**675**	**3**	**3**	**01/07/2012**	**01/01/9999**

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
642	Médecins définitifs soumis aux cotisations de sécurité sociale et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, n'ont pas de droit à une pension publique	675	3	3	01/01/1900	01/01/9999
651	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1er, § 3 de la loi du 27.6.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-07-2008, ont droit à une pension publique	690	3	3	01/01/1900	01/01/9999
652	Médecins définitifs exonérés des cotisations de sécurité sociale sur base de l'art. 1, § 3 de la loi de 27.06.1969 et qui, sur base de l'art. 158 de la loi relative aux hôpitaux du 10-7-2008, n'ont pas de droit à une pension publique	691	3	3	01/01/1900	01/01/9999
671	Cotisation pour le personnel statutaire - Régime assurance maladie invalidité	876	1	8	01/01/1900	01/01/9999
672	Cotisation pour le personnel statutaire licencié - régime chômage	877	1	8	01/01/1900	01/01/9999
701	Etudiants exonérés en vertu de l'article 17bis de l'AR du 28.11.1969	840	1	7	01/01/1900	01/01/9999
702	Moniteurs et animateurs d'activités socio-culturelles exonérés sur base de l'article 17 de l'AR du 28.11.1969	699	3	6	01/01/1900	01/01/9999
711	Ministres des cultes et conseillers laïcs - art. 13 de l'AR du 28.11.1969	675	3	6	01/01/1900	01/01/9999
721	Mandataires locaux non protégés - article 19, § 4 de la nouvelle loi communale	404	3	6	01/01/1900	01/01/9999
722	Mandataires locaux protégés	405	3	6	01/01/2010	01/01/9999
731	Pompiers volontaires - travailleurs manuels	091	3	6	01/01/1900	01/01/9999
732	Pompiers volontaires - travailleurs intellectuels	401	3	6	01/01/1900	01/01/9999
741	Artistes	46	3	4	01/01/1900	01/01/9999
761	Parents d'accueil reconnus	497	3	5	01/04/2003	01/01/9999
771	Chômeurs avec complément d'entreprise (RCC)	879	1	15	01/04/2010	01/01/9999
842	Cotisation régime de pension complémentaire contractuels	835	2	10	01/01/2010	01/01/9999
843	Cotisation régime de pension complémentaire - contractuels - Anvers	835	2	10	01/01/2010	01/01/9999
845	Cotisation pour le Service Social Collectif de l'ONSSAPL	/	2	12	01/01/2005	01/01/9999
846	Cotisation pour le Service Social Collectif de la police	/	2	12	01/01/2005	01/01/9999
847	Cotisation pour le Service Social Collectif - Flandre	/	2	12	01/01/2010	01/01/9999
851	Cotisation spéciale due sur les réserves constituées par les employeurs en vue de la formation d'une pension extra-légale	851	5	9	01/01/1900	30/09/2011
855	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401)	/	2	9	01/01/1900	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
856	Cotisation spéciale destinée au financement de la sécurité sociale (loi du 30.03.1994 portant financement de la sécurité sociale)	/	2	9	01/01/1900	01/01/9999
857	Cotisation de chômage de 1,60 % (AR 401)	/	2	9	01/07/2009	01/01/9999
861	Cotisation de solidarité sur les participations aux bénéfices	861	5	9	01/01/2010	01/01/9999
862	Cotisation de solidarité pour l'usage d'un véhicule de société à des fins privées ou pour le déplacement domicile-lieu de travail	862	4	14	01/01/2005	01/01/9999
864	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements directs aux ex-travailleurs	864	5	9	01/10/2011	01/01/9999
865	Cotisation spéciale due sur les versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale ; versements dans le cadre d'un plan d'entreprise	865	5	9	01/10/2011	01/01/9999
870	Cotisation due sur le (double) pécule de vacances à l'exception des mandataires et du personnel de police contractuel	/	5	9	01/01/1900	01/01/9999
871	Cotisation due sur le (double) pécule de vacances des mandataires et du personnel de police contractuel	/	5	9	01/01/2005	01/01/9999
872	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - secteur non marchand - à partir du 01/04/2012	277	2	15	01/04/2012	01/01/9999
873	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) - fixée sur base de l'âge au début du RCC - à partir du 01/04/2012	276	2	15	01/04/2012	01/01/9999
874	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - à partir du 01/04/2012	278	2	15	01/04/2012	01/01/9999
879	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - dégressive en fonction de l'âge - à partir du 01/04/2010	270	2	15	01/04/2010	01/01/9999
880	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - secteur non marchand - à partir du 01/04/2010	271	2	15	01/04/2010	01/01/9999
881	Cotisation patronale spéciale pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - fixée sur base de l'âge au début de la RCC - à partir du 01/04/2010	273	2	15	01/04/2010	01/01/9999
882	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - période de reconnaissance comme entreprise en difficulté	274	2	15	01/04/2010	01/01/9999

Code APL	Libellé	Code ONSS	Code présence	Type de travailleur	Date de début de validité	Date de fin de validité
884	Cotisation patronale spéciale réduite pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC) - période de reconnaissance comme entreprise en restructuration - à partir du 01/04/2010	275	2	15	01/04/2010	01/01/9999
886	Retenue personnelle pour un travailleur bénéficiant du chômage avec complément d'entreprise (RCC)	295	2	15	01/04/2010	01/01/9999
889	Cotisation de solidarité sur les amendes de circulation remboursées par l'employeur	889	2	9	01/01/2009	01/01/9999
891	Cotisation pension personnel nommé régime commun des pensions	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
892	Cotisation pension personnel nommé régime des nouveaux affiliés	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
893	Cotisation pension personnel nommé de la police locale intégrée	/	2	10	01/01/1900	31/12/2011
894	Cotisation pension - personnel nommé - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	01/01/9999
896	Cotisation du chômage de 1,69 % (AR 401) - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	01/01/9999
897	Cotisations de sécurité sociale - détachés syndicaux	/	2	11	01/07/2009	01/01/9999
898	Cotisations sur indemnité pour période d'incapacité temporaire en raison d'une maladie professionnelle reconnue	/	2	13	01/01/1900	01/01/9999
899	Exonération complète des cotisations	/	2	11	01/01/1900	01/01/9999

Commentaire code présence
1 = uniquement autorisé pour le code travailleur (zone 00037)
2 = uniquement autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082)
3 = autorisé pour le code travailleur (zone 00037) et le code travailleur cotisation (zone 00082)
4 = uniquement autorisé pour le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)
5 = autorisé pour le code travailleur cotisation (zone 00082) et le code travailleur pour une cotisation non liée à une personne physique (zone 00020)

Commentaire Type de travailleur
1 Ouvrier
2 Employé
3 Statutaire
4 Artiste
5 Parent d'accueil reconnu
6 Autre cotisation ordinaire
7 Etudiant
8 Statutaire licencié
9 Cotisation supplémentaire
10 Cotisation de pension
11 Cotisation non due
12 Autres cotisations spéciales
13 Maladies professionnelles
14 Cotisation non liée à une personne physique
15 Prépensionné

DmfA Update Notification - Annexe numéro 30: Liste générale des codes anomalies

Version: 2012/3

Date de publication:

28/08/2012

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2012-3-FR30.pdf AN2012-3-FR30.doc AN2012-3- FR30.xls AN2012-3-FR30.txt AN2012-3-FR30.xml

Information intermédiaire:

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
001	Non présent	01/01/1900	31/12/9999
002	Non numérique	01/01/1900	31/12/9999
003	Invalide	01/01/1900	31/12/9999
004	Nombre de contrôle invalide	01/01/1900	31/12/9999
005	Interdit	01/01/1900	31/12/9999
006	Trop d'occurrences avec les mêmes identifiants	01/01/1900	31/12/9999
007	Total calculé différent du total déclaré	01/01/1900	31/12/9999
008	Pas dans le domaine de définition	01/01/1900	31/12/9999
009	Age à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
010	Autre déduction demandée	01/01/1900	31/12/9999
011	Balance par catégorie d'employeur négative	01/01/1900	31/12/9999
012	Cumul à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
013	Cumul trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
014	Date de fin antérieure à la date de début	01/01/1900	31/12/9999
015	Date de l'accord supérieure à la date de début de l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
016	Employeur non affilié à un secrétariat social agréé	01/01/1900	31/12/9999
017	Employeur non repris au répertoire	01/01/1900	31/12/9999
018	Erreur de calcul (forfaits)	01/01/1900	31/12/9999
019	Incompatibilité avec l'année de la date de début de période de référence	01/01/1900	31/12/9999
020	Incompatibilité avec la commission paritaire	01/01/1900	31/12/9999
021	Incompatibilité avec la période déclarée	01/01/1900	31/12/9999
022	Incompatibilité avec le répertoire	01/01/1900	31/12/9999
023	Incompatibilité avec le risque	01/01/1900	31/12/9999
024	Incompatibilité avec personne physique	01/01/1900	31/12/9999
025	Incompatibilité catégorie employeur	01/01/1900	31/12/9999
026	Incompatibilité code FFE	01/01/1900	31/12/9999
027	Incompatibilité code importance	01/01/1900	31/12/9999
028	Incompatibilité code NACE	01/01/1900	31/12/9999
029	Incompatibilité code rémunération	01/01/1900	31/12/9999
030	Incompatibilité code travailleur	01/01/1900	31/12/9999
031	Incompatibilité entre le nom et le NISS	01/01/1900	31/12/9999
032	Incompatibilité régime de travail	01/01/1900	31/12/9999
033	Incompatibilité SIS et NISS	01/01/1900	31/12/9999
034	Incompatibilité trimestre	01/01/1900	31/12/9999
035	Incompatibilité trimestre - catégorie employeur	01/01/1900	31/12/9999
036	Incompatible avec le matricule	01/01/1900	31/12/9999
037	L'année ne correspond pas à l'année de l'accident	01/01/1900	31/12/9999
038	La signature Isabel n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
039	L'utilisateur Isabel n'est pas autorisé à expédier en réel	01/01/1900	31/12/9999
040	Le moment (heures/minutes) de l'activité est antérieur au moment de l'accident, alors que l'activité et l'accident se sont produits en même temps	01/01/1900	31/12/9999
041	Matricule erroné	01/01/1900	31/12/9999
042	Moins de 50 travailleurs	01/01/1900	31/12/9999
043	Montant à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
044	Montant calculé différent du montant déclaré	01/01/1900	31/12/9999
045	Montant trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
046	Montant trop peu élevé	01/01/1900	31/12/9999
047	Nombre trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
048	Non présent - travailleur intermittent	01/01/1900	31/12/9999
049	Non présent - travailleur saisonnier	01/01/1900	31/12/9999
050	Non prévu pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
051	Non repris au répertoire pour le trimestre de déclaration	01/01/1900	31/12/9999
052	Réponse à la demande déjà renvoyée	01/01/1900	31/12/9999
053	Pas d'application	01/01/1900	31/12/9999
054	Pas droit	01/01/1900	31/12/9999
055	Pas PME	01/01/1900	31/12/9999
056	Premier numéro de suite différent de 1	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
057	Prestations à vérifier	01/01/1900	31/12/9999
058	Prestations insuffisantes	01/01/1900	31/12/9999
059	Progression du numéro de suite non linéaire	01/01/1900	31/12/9999
060	Travailleur trop âgé	01/01/1900	31/12/9999
061	Travailleur trop jeune	01/01/1900	31/12/9999
062	Zone pas d'application	01/01/1900	31/12/9999
063	Incompatibilité unité de temps	01/01/1900	31/12/9999
064	Déduction pas d'application pour ce niveau	01/01/1900	31/12/9999
065	Plusieurs blocs détails déduction présents	01/01/1900	31/12/9999
066	Pas de bloc détail déduction présent	01/01/1900	31/12/9999
067	Mesure de promotion de l'emploi ne peut pas être indiquée	01/01/1900	31/12/9999
068	Mesure de promotion de l'emploi erronée	01/01/1900	31/12/9999
069	Mesure de réorganisation du temps de travail erronée	01/01/1900	31/12/9999
070	NISS inconnu à l'ONEM	01/01/1900	31/12/9999
071	Différence employeur ONSS / ONEM	01/01/1900	31/12/9999
072	Différence période de validité ONSS / ONEM	01/01/1900	31/12/9999
073	Différence type de déduction ONSS / ONEM	01/01/1900	31/12/9999
074	Trimestre non autorisé pour l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
075	Non autorisé pour le type d'apprenti	01/01/1900	31/12/9999
076	Pourcentage des prestations (µ) ne satisfait pas aux exigences	01/01/1900	31/12/9999
077	Travailleur ne satisfait pas aux exigences d'âge	01/01/1900	31/12/9999
078	Trimestre de déclaration non repris dans la période de validité	01/01/1900	31/12/9999
079	Travailleur pas en service le dernier jour du trimestre	01/01/1900	31/12/9999
080	Régime de travail ne satisfait pas aux exigences	01/01/1900	31/12/9999
082	Bloc pas d'application	01/01/1900	31/12/9999
083	Réduction du temps de travail trop faible	01/01/1900	31/12/9999
084	Incompatibilité trimestre - catégorie - code travailleur cotisation	01/01/1900	31/12/9999
085	Incompatibilité catégorie employeur / code travailleur	01/01/1900	31/12/9999
088	Schéma Inconnu	01/01/1900	31/12/9999
089	Root inconnu	01/01/1900	31/12/9999
090	Erreur de cardinalité	01/01/1900	31/12/9999
091	Erreur de séquence	01/01/1900	31/12/9999
092	Elément inconnu	01/01/1900	31/12/9999
093	Longueur incorrecte	01/01/1900	31/12/9999
094	Incompatibilité type de travailleur	01/01/1900	31/12/9999
095	Nombre total de jours incompatible avec le trimestre de déclaration pour l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
096	Nombre total de jours incompatible avec le régime de travail pour l'occupation	01/01/1900	31/12/9999
097	Incompatibilité période de référence	01/01/1900	31/12/9999
098	Incompatibilité date de début	01/01/1900	31/12/9999
099	Incompatibilité occupation	01/01/1900	31/12/9999
100	Nombre total d'heures pour l'indication du jour dépasse le domaine de définition	01/01/1900	31/12/9999
101	Expéditeur non autorisé pour ce matricule	01/01/1900	31/12/9999
102	Syntaxe XML incorrecte	01/01/1900	31/12/9999
103	Expéditeur non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
104	Incompatibilité prestations et rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
105	Occupation postérieure au trimestre en cours	01/01/1900	31/12/9999
107	La structure du nom d'un fichier GO n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
108	L'expéditeur spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 du message MQ-series ne correspond pas à l'expéditeur repris respectivement dans le nom du répertoire où le fichier a été déposé ou à l'user-id spécifié dans le MQMD dudit message.	01/01/1900	31/12/9999
109	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 comporte plus ou moins 8 positions.	01/01/1900	31/12/9999
110	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 n'est pas une date correcte au format AAAAMMJJ	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
111	La date spécifiée dans le nom du fichier ou le RFH2 est supérieure à la date du jour	01/01/1900	31/12/9999
112	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 comporte plus ou moins de 5 positions	01/01/1900	31/12/9999
113	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
114	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier comporte plus ou moins de 1 position	01/01/1900	31/12/9999
115	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
116	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom du fichier est égal à zéro	01/01/1900	31/12/9999
117	L'environnement spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 est différent de T, R, et S	01/01/1900	31/12/9999
118	Un fichier ou un message avec un environnement R a été déposé respectivement dans un répertoire différent de IN ou dans une file d'attente non réservée à la production;	01/01/1900	31/12/9999
119	Un fichier ou un message avec un environnement T a été déposé respectivement dans un répertoire différent de INTEST ou dans une file d'attente non réservée aux tests.	01/01/1900	31/12/9999
120	Le nombre de fichiers FI présents dans le répertoire ne correspond pas au nombre de fichiers requis	01/01/1900	31/12/9999
121	Aucun fichier signature ne doit être fourni pour le protocole de communication utilisé	01/01/1900	31/12/9999
122	Le nombre de fichiers FS présents dans le répertoire ne correspond pas au nombre de fichiers requis	01/01/1900	31/12/9999
123	Numérotation erronée pour les fichiers FI	01/01/1900	31/12/9999
124	Numérotation erronée pour les fichiers FS	01/01/1900	31/12/9999
125	Signature invalide	01/01/1900	31/12/9999
126	La date spécifiée dans le nom de fichier ou dans le RFH2 est trop vieille par rapport à la date du jour.	01/01/1900	31/12/9999
127	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 est égal à zéro	01/01/1900	31/12/9999
128	Le nombre de morceaux spécifié dans le nom de fichier est supérieur au nombre maximum autorisé	01/01/1900	31/12/9999
129	Préfixe du nom de fichier ou valeur du tag Identification dans le RFH2 incorrect	01/01/1900	31/12/9999
130	Fichier GO non reçu pour un ensemble de fichiers	01/01/1900	31/12/9999
131	La structure du nom d'un fichier FI ou du RFH2 n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
132	La structure du nom d'un fichier FS n'est pas correcte	01/01/1900	31/12/9999
133	Un fichier portant le même nom a déjà été envoyé précédemment. Un message avec le même RFH2 a déjà été envoyé précédemment.	01/01/1900	31/12/9999
134	Pas de données	01/01/1900	31/12/9999
135	Incohérence entre le type de formulaire mentionné et le schéma	01/01/1900	31/12/9999
136	Aucun schéma n'a été mentionné	01/01/1900	31/12/9999
137	Le standard du schéma mentionné n'est pas supporté ou est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
138	L'encoding mentionné n'est pas supporté	01/01/1900	31/12/9999
139	Le document ne possède pas de NameSpace par défaut ou ce dernier n'est pas conforme	01/01/1900	31/12/9999
140	Le mailbox_id dans le fichier entrant ne correspond pas à son mailbox_id dans la DB des expéditeurs	01/01/1900	31/12/9999
141	Le hashing de la signature Isabel n'est pas correct	01/01/1900	31/12/9999
142	Pas de fichier déclaration attaché	01/01/1900	31/12/9999
143	Isabel signale que l'envoi a été dupliqué	01/01/1900	31/12/9999
144	L'environnement de travail n'a pu être détecté dans le nom du message	01/01/1900	31/12/9999
145	Occupation postérieure au trimestre sur lequel portent les données	01/01/1900	31/12/9999
146	Non admis	01/01/1900	31/12/9999
147	Double règlement de travail	01/01/1900	31/12/9999
148	Le jour n'est pas indiqué	01/01/1900	31/12/9999
149	Le bénéficiaire n'est pas indiqué	01/01/1900	31/12/9999
150	Incompatibilité mois du premier jour de vacances jeunes ou seniors	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
151	Pas identifiable	01/01/1900	31/12/9999
152	D'après le fichier du personnel, la déclaration n'est pas permise pour le travailleur et la période donnés	01/01/1900	31/12/9999
153	Incompatibilité entre le certificat et son propriétaire	01/01/1900	31/12/9999
154	Incompatibilité entre le numéro d'expéditeur et l'objet du fichier	01/01/1900	31/12/9999
155	Incompatibilité entre le numéro d'expéditeur et le matricule employeur	01/01/1900	31/12/9999
156	Problème technique reception ISABEL	01/01/1900	31/12/9999
157	Aucune déclaration n'a été trouvée dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999
158	Le type de formulaire mentionné dans le nom du fichier ne correspond pas au type de formulaire présent dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999
159	Attribution d'un numéro d'occupation impossible. Données incohérentes	01/01/1900	31/12/9999
160	Incompatibilité code postal - commune	01/01/1900	31/12/9999
161	Cumul déductions ligne travailleur non admis	01/01/1900	31/12/9999
162	Cumul déductions occupation non admis	01/01/1900	31/12/9999
163	Formulaire non traitable	01/01/1900	31/12/9999
164	Carte ONEM demandée tardivement	01/01/1900	31/12/9999
165	Déclaration mixte - catégorie employeur 021	01/01/1900	31/12/9999
166	Le numéro de ticket mentionné n'est pas connu ou est invalide	01/01/1900	31/12/9999
167	Une notification a déjà été enregistrée pour la déclaration ayant ce numéro de ticket	01/01/1900	31/12/9999
168	Mode d'accès non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
169	Indemnité de rupture présente avec d'autres rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
170	Incompatibilité entre les codes nature du jour	01/01/1900	31/12/9999
171	Envoi isabel non signé ou non comprimé	01/01/1900	31/12/1900
172	Le nombre de déclarations présentes dans le fichier est supérieur au nombre toléré pour un fichier de cette taille	01/01/1900	31/12/9999
173	Action autorisée uniquement pour l'ONSS ou l'ONSSAPL	01/01/1900	31/12/9999
174	Action non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
175	Codes actions incohérents	01/01/1900	31/12/9999
176	Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
177	EmployerDeclarationPID - Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
178	DeclNaturalPersonPID - Discordance avec la DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
179	NISS Inconnu	01/01/1900	31/12/9999
180	La modification ne porte pas sur la dernière version	01/01/1900	31/12/9999
181	Modification non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
182	Non trouvé en DB DmfA	01/01/1900	31/12/9999
183	Une notification valide a déjà été enregistrée pour cette déclaration	01/01/1900	31/12/9999
184	La taille du fichier est supérieure à la limite imposée	01/01/1900	31/12/9999
185	Revenu moyen trop peu élevé	01/01/1900	31/12/9999
187	Réservation impossible	01/01/1900	31/12/9999
188	Le formulaire fait référence à plus d'un formulaire précédemment enregistré	01/01/1900	31/12/9999
189	Aucun numéro d'expéditeur associé au secrétariat social ou full service auquel l'employeur est affilé n'a été trouvé	01/01/1900	31/12/9999
190	Aucun numéro d'expéditeur associé à ce matricule n'a été trouvé	01/01/1900	31/12/9999
191	Identification du formulaire référencé par ce numéro de ticket n'est pas du type attendu	01/01/1900	31/12/9999
192	Nombre total de jours trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
193	Aucun canal de sortie n'est associé au secrétariat social ou full service auquel l'employeur est affilé	01/01/1900	31/12/9999
194	Aucun canal de sortie n'est associé à l'employeur mentionné dans la déclaration	01/01/1900	31/12/9999
195	L'entité associé au matricule mentionné n'est pas un expéditeur	01/01/1900	31/12/9999
196	Incompatible avec les prestations	01/01/1900	31/12/9999
197	Une réponse valide a déjà été reçue ou une réponse non permise a été reçue pour le formulaire auquel fait référence ce document	01/01/1900	31/12/9999
198	Code déduction premier engagement non présent	01/01/1900	31/12/9999
201	Nombre maximum de trimestres dépassé	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
202	Code déduction non applicable pour la mesure transitoire	01/01/1900	31/12/9999
203	Incompatible avec les rémunérations	01/01/1900	31/12/9999
204	Le jeune n'est pas (très) peu qualifié, handicapé ou d'origine étrangère	01/01/1900	31/12/9999
205	Le fichier contient au moins un bloc de donnée qui n'est pas un formulaire (bloc Form)	01/01/1900	31/12/9999
206	Pas prévu pour ce travailleur	01/01/1900	31/12/9999
207	Incompatible avec le matricule et/ou le NISS	01/01/1900	31/12/9999
208	Combinaison « Matricule - NISS - Période » non trouvée dans DIMONA.	01/01/1900	31/12/9999
209	NISS non intégré pendant la période de référence	01/01/1900	31/12/9999
210	Incompatibilité avec l'identification du risque	01/01/1900	31/12/9999
211	Incompatible avec le type employeur (ONSS / ONSSAPL)	01/01/1900	31/12/9999
212	Incompatibilité avec le statut du travailleur	01/01/1900	31/12/9999
213	Combinaison codes rémunération invalide	01/01/1900	31/12/9999
214	Incompatible avec d'autres trimestres	01/01/1900	31/12/9999
215	Le tag FileReferenceNbr doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 13 caractères	01/01/1900	31/12/9999
216	Le tag WebChannel doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être égale à 0 ou 1	01/01/1900	31/12/9999
217	Le tag DirectoryEnvironment doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0, 1, ou 3 (0, 1, ou 3 si WebChannel = 0; 1 ou 3 si WebChannel = 1)	01/01/1900	31/12/9999
218	Le tag UserId doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 6 positions numériques si WebChannel = 0 ou de 1 à 30 positions si WebChannel = 1	01/01/1900	31/12/9999
219	Le tag FormReferenceNbr doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir 13 caractères	01/01/1900	31/12/9999
220	Le tag ContentsStatus doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 3	01/01/1900	31/12/9999
221	Le tag SectorPointId doit être spécifié dans le RFH2	01/01/1900	31/12/9999
222	Le tag DataFormat doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 2	01/01/1900	31/12/9999
223	Le tag MessageCreationDate doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être au format AAAA-MM-JJ	01/01/1900	31/12/9999
224	Le tag MessageCreationHour doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être au format HH:mm:ss.SSS	01/01/1900	31/12/9999
225	Le tag ErrorId doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit avoir maximum 9 caractères	01/01/1900	31/12/9999
226	Le tag Compressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être 0 ou 1	01/01/1900	31/12/9999
227	Le tag LengthNonCompressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être numérique	01/01/1900	31/12/9999
228	Le tag LengthCompressed doit être spécifié dans le RFH2 et sa valeur doit être numérique	01/01/1900	31/12/9999
229	Algorithme de compression invalide	01/01/1900	31/12/9999
230	Le secrétariat social ou le full service center n'est pas mandaté pour l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
231	Incompatibilité avec l'expéditeur	01/01/1900	31/12/9999
232	Aucun employeur n'est associé à cette personne physique	01/01/1900	31/12/9999
233	Incompatible avec la demande	01/01/1900	31/12/9999
234	Formulaire référencé non trouvé	01/01/1900	31/12/9999
235	Non repris au répertoire	01/01/1900	31/12/9999
236	Le destinataire du formulaire ne dispose d'aucun canal électronique	01/01/1900	31/12/9999
237	Incohérence entre la référence du formulaire mentionnée dans celui-ci et dans son entête	01/01/1900	31/12/9999
238	Ne correspond pas à un formulaire accepté par ce secteur	01/01/1900	31/12/9999
239	Incompatibilité code pension complémentaire sectorielle	01/01/1900	31/12/9999
240	Nous ne sommes pas concernés par la demande	01/01/1900	31/12/9999
241	La demande référencée a déjà été annulée	01/01/1900	31/12/9999
242	Date de fin d'occupation manquante pour au moins une occupation	01/01/1900	31/12/9999
243	Nombre total de jours insuffisant selon le régime de travail au sein de l'occupation	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
244	Fraction d'occupation erronée	01/01/1900	31/12/9999
245	A vérifier	01/01/1900	31/12/9999
246	Le message contient plus d'un formulaire	01/01/1900	31/12/9999
247	L'occupation terminée n'est pas retrouvée	01/01/1900	31/12/9999
248	Le destinataire du routage n'est pas connu	01/01/1900	31/12/9999
249	Le canal est différent de celui repris dans le répertoire des accès	01/01/1900	31/12/9999
250	Déclaration incomplète : trop peu de travailleurs déclarés	01/01/1900	31/12/9999
251	Déjà répondu par une déclaration effectuée d'initiative	01/01/1900	31/12/9999
252	Modification du numéro NISS	01/01/1900	31/12/9999
253	Les données permettant de router le message sont absentes ou invalides	01/01/1900	31/12/9999
254	Le numéro de séquence attendu n'a pas été renseigné ou est invalide	01/01/1900	31/12/9999
255	Le formulaire communiqué n'est pas valide par rapport au modèle de données	01/01/1900	31/12/9999
256	Le numéro de ticket attendu n'a pas été mentionné	01/01/1900	31/12/9999
257	Un fichier ou un message avec un environnement S a été déposé respectivement dans un répertoire différent de INTEST-S ou dans une file d'attente non réservée aux tests	01/01/1900	31/12/9999
258	Incompatibilité entre la valeur du tag Identification et la valeur du tag Environment fournis dans le RFH2 d'un message	01/01/1900	31/12/9999
259	Indemnité à déclarer dans le trimestre où le salaire de base a été déclaré	01/01/1900	31/12/9999
260	Nombre d'heures trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
261	Le salaire trimestriel de référence ne satisfait pas aux conditions.	01/01/1900	31/12/9999
262	Plus de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
263	Moins de travailleurs déclarés en DmfA qu'en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
264	Date impossible	01/01/1900	31/12/9999
265	Type de contrat de travail non autorisé	01/01/1900	31/12/9999
267	Le format de publication n'a pas été spécifié ou est erroné	01/01/1900	31/12/9999
268	Incompatibilité avec le fichier du personnel	01/01/1900	31/12/9999
269	Incompatibilité avec Dimona	01/01/1900	31/12/9999
270	Délai d'introduction non respecté	01/01/1900	31/12/9999
271	Période maximale dépassée	01/01/1900	31/12/9999
272	Déjà traité	01/01/1900	31/12/9999
273	Cotisation exigée selon les conditions en vigueur	01/01/1900	31/12/9999
274	Attribut invalide	01/01/1900	31/12/9999
275	Le nombre de formulaires autorisés a été dépassé	01/01/1900	31/12/9999
276	Incompatibilité avec le fichier ONEM	01/01/1900	31/12/9999
277	Demande annulée par le point de transfert de la sécurité sociale	01/01/1900	31/12/9999
278	Date de début de l'occupation antérieure à la date d'immatriculation de l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
280	Fichier ZIP Invalide	01/01/1900	31/12/9999
281	Fichier Zip incorrect (ne contient pas de fichier ou plus d'un fichier)	01/01/1900	31/12/9999
282	Trop de tags mailbox présents dans le fichier	01/01/1900	31/12/9999
283	Présence d'un record ne correspondant pas au fileType mentionné dans l'élément Mailbox	01/01/1900	31/12/9999
284	Absence de déclaration ou incohérence avec l'attribut record	01/01/1900	31/12/9999
285	L'attribut serviceName du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
286	L'attribut serviceName du tag Mailbox est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
287	L'attribut fileType du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
288	La valeur de l'attribut fileType n'est pas compatible avec le serviceName	01/01/1900	31/12/9999
289	L'attribut Records du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
290	La valeur de l'attribut Records du tag Mailbox est non numérique	01/01/1900	31/12/9999
291	L'attribut environment du tag Mailbox n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
292	La valeur de l'attribut environment du tag Mailbox n'est pas cohérente avec l'environnement stipulé dans le nom du fichier	01/01/1900	31/12/9999
293	La valeur de l'attribut sectorDestination du tag Mailbox n'existe pas pour le serviceName mentionné	01/01/1900	31/12/9999
294	Le tag CBSS/Référence n'est pas présent dans le tag MessageContext	01/01/1900	31/12/9999
295	Le tag CBSS/TreatmentTime n'est pas présent dans le tag MessageContext	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
296	Le tag CBSS/TreatmentTime ne correspond pas au format attendu ("yyyy-MM-dd'T'HH:mm:ss.SSS")	01/01/1900	31/12/9999
297	L'attribut id du tag Service n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
298	L'attribut id du tag Service ne correspond pas à l'attribut serviceName du tag Mailbox	01/01/1900	31/12/9999
299	Pas de tag Data dans le record	01/01/1900	31/12/9999
300	L'attribut version du tag Service n'est pas présent	01/01/1900	31/12/9999
301	L'attribut version du tag Service contient une identification de version inconnue	01/01/1900	31/12/9999
302	Plusieurs versions différentes sont référencées dans les différents records du fichier	01/01/1900	31/12/9999
303	Le 'sector-institution' destination du tag MessageContext ne correspond pas au 'sector-institution' destination du tag mailbox	01/01/1900	31/12/9999
304	Pas d'attributs institution Destination dans le tag 'Mailbox'	01/01/1900	31/12/9999
305	Le 'sector-institution' destination du tag Mailbox est inconnu	01/01/1900	31/12/9999
306	Le 'sector-institution' destination du tag Mailbox est incorrect (non numérique).	01/01/1900	31/12/9999
307	Le tag Destination n'est pas présent dans le record	01/01/1900	31/12/9999
308	Plus d'un tag Destination présent dans le record	01/01/1900	31/12/9999
309	Pas d'attribut institution présent dans le tag Destination	01/01/1900	31/12/9999
310	Pas d'attribut sector présent dans le tag Destination	01/01/1900	31/12/9999
311	Les valeurs des attributs institution et sector du tag Destination sont incorrectes	01/01/1900	31/12/9999
312	Le fichier n'est pas valide sur base des modèles de données associés (schéma xml)	01/01/1900	31/12/9999
313	Attention ! Trimestre en danger de prescription ou prescrit.	01/01/1990	31/12/9999
314	Commission paritaire 999 non admis	01/01/1900	31/12/9999
316	Type cotisation - combinaison non autorisée	01/01/1900	31/12/9999
317	Le nombre total de records spécifié dans un header Mailbox A1 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
318	Le nombre total de bytes spécifié dans un header Mailbox A1 n'est pas numérique	01/01/1900	31/12/9999
319	Le nombre total de bytes spécifié dans un header Mailbox A1 est incorrect	01/01/1900	31/12/9999
320	Type de préfixe incorrect pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
321	Type de traitement incorrect pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
322	Code Réussite flux inconnu pour un acr	01/01/1900	31/12/9999
323	Déclaration prescrite : mélange de crédits et de débits non admis	01/01/1900	31/12/9999
324	Déclaration prescrite : trop d'éléments	01/01/1900	31/12/9999
325	Déclaration prescrite	01/01/1900	31/12/9999
326	Info : solde calculé	01/01/1900	31/12/9999
330	Date de début et/ou fin de la ligne d'occupation en dehors de la période de validité	01/01/1900	31/12/9999
333	Période Dimona en double	01/01/1900	31/12/9999
334	Période Dimona en chevauchement	01/01/1900	31/12/9999
336	Interdit de faire des déclarations Dimona-full et Dimona-light pour la même journée	01/01/1900	31/12/9999
337	Interdit d'avoir plusieurs périodes Dimona-light pour la même journée	01/01/1900	31/12/9999
338	Incompatibilité avec le type de déclaration journalière (full/light) de l'employeur	01/01/1900	31/12/9999
339	Type de prestation ou date et heure de fin manquant	01/01/1900	31/12/9999
340	Interdit de mentionner à la fois le type de prestation et la date et heure de fin	01/01/1900	31/12/9999
341	Période trop longue (>24h) pour un travailleur occasionnel	01/01/1900	31/12/9999
342	Déclaration uniquement via un canal sécurisé pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
343	Employeur non-actif au répertoire des employeurs	01/01/1900	31/12/9999
344	Interdit de postposer une date de début	01/01/1900	31/12/9999
345	Heure de fin antérieure à l'heure de début	01/01/1900	31/12/9999
346	L'employeur n'a pas encore opté pour la Dimona New	01/01/1900	31/12/9999
347	Incompatible avec le numéro d'identification de la période Dimona	01/01/1900	31/12/9999
348	Incompatible avec le NISS	01/01/1900	31/12/9999
349	Incompatibilité entre commission paritaire et type de travailleur	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
350	Type de travailleur autre qu'IVT et DWD interdit pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
351	Numéro d'entreprise ou dénomination manquant	01/01/1900	31/12/9999
352	Interdit de mentionner à la fois le numéro d'entreprise et la dénomination	01/01/1900	31/12/9999
353	Même numéro de carte C3.2A que le mois précédent	01/01/1900	31/12/9999
354	Numéro d'identification de période Dimona inconnu	01/01/1900	31/12/9999
355	Période Dimona déjà annulée	01/01/1900	31/12/9999
356	Période Dimona déjà clôturée	01/01/1900	31/12/9999
357	Période Dimona avec anomalie bloquante	01/01/1900	31/12/9999
359	Interdit de faire une déclaration de modification pour clôturer une période Dimona	01/01/1900	31/12/9999
360	Date de début et/ou de fin obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
361	Date/heure de début et/ou date/heure de fin obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
362	Interdit de faire des déclarations Dimona sur une période verrouillée	01/01/1900	31/12/9999
363	NISS ou données d'identification obligatoires	01/01/1900	31/12/9999
364	Numéro ONSS ou numéro d'entreprise obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
366	Intervenant inexistant sur la déclaration	01/01/1900	31/12/9999
367	Le numéro d'envoi spécifié dans le nom du fichier ou le RFH2 contient un caractère différent de 0 à 9 et de A à Z	01/01/1900	31/12/9999
368	Interdit de supprimer la date de fin pour cette période	01/01/1900	31/12/9999
369	Dépassement du contingent	01/01/1900	31/12/9999
370	Date de début ou de fin postérieure au 31/12/2011 non admise pour un étudiant	01/01/1900	31/12/9999
372	Incompatible avec la date de premier octroi de l'indemnité	01/01/1900	31/12/9999
373	Incompatible avec la notion mi-temps	01/01/1900	31/12/9999
374	Incompatible avec la notion d'entreprise en difficulté ou en restructuration	01/01/1900	31/12/9999
375	Incompatible avec la date de notification du préavis	01/01/1900	31/12/9999
376	Incompatible avec la notion de remplacement conforme	01/01/1900	31/12/9999
377	Nombre de mois trop élevé	01/01/1900	31/12/9999
378	Nombre de mois incorrect pour la part patronale	01/01/1900	31/12/9999
379	Valeur non autorisée pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
380	Valeur non autorisée pour cette période	01/01/1900	31/12/9999
381	Incompatible avec la catégorie de personnel	01/01/1900	31/12/9999
382	Le montant ne correspond pas au minimum proratisé	01/01/1900	31/12/9999
383	L'employeur renseigné doit être différent du déclarant	01/01/1900	31/12/9999
388	Date de début supérieure à la date de début du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
389	Hiatus entre deux occupations (ou éléments de carrière) avec motif de fin de la relation statutaire	01/01/1900	31/12/9999
390	Hiatus entre occupations (ou éléments de carrière)	01/01/1900	31/12/9999
391	Hiatus entre traitements	01/01/1900	31/12/9999
392	Incompatible avec la date de fin du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
393	Lignes de données de l'occupation relatives au secteur public non strictement successives	01/01/1900	31/12/9999
394	Attestation plus récente déjà reçue pour ce travailleur et cet employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
395	Incompatibilité entre le travailleur et l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
396	Identifiant employeur obligatoire	01/01/1900	31/12/9999
397	Pas d'élément de carrière déclaré pour le 31/12/2010	01/01/1900	31/12/9999
398	Motif de fin de relation statutaire ou élément de carrière chez l'employeur déclarant manquant	01/01/1900	31/12/9999
399	Date de début inférieure à la date de début du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
400	Date de fin supérieure à la date de fin du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
401	Incompatible avec les éléments de carrière déclarés	01/01/1900	31/12/9999
402	Incompatible avec la nature de la relation de travail	01/01/1900	31/12/9999
403	Incompatible avec le type de contrat	01/01/1900	31/12/9999
404	Incompatible avec la mesure de réorganisation du travail	01/01/1900	31/12/9999
405	Nombre de mois incorrect pour la part personnelle	01/01/1900	31/12/9999

Code	Libellé	Date de début de validité	Date de fin de validité
406	Absence de bloc Capelo dans la DmfA(PPL) pour ce travailleur et cet employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
407	Déclaration pour un autre employeur occupant le travailleur au 31/12/2010 interdite	01/01/1900	31/12/9999
408	Hiatus entre le dernier élément de carrière et l'occupation déclarée en DmfA(PPL)	01/01/1900	31/12/9999
409	Incompatibilité entre le code travailleur DmfA(PPL) et la nature de la relation de travail	01/01/1900	31/12/9999
410	Différence avec les données déclarées en DmfA(PPL)	01/01/1900	31/12/9999
411	Impossibilité d'avoir 2 carrières principales ou secondaires chez le même employeur	01/01/1900	31/12/9999
412	Bloc Traitement barémique non présent pour l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
413	Incompatible avec le code de l'absence	01/01/1900	31/12/9999
414	Incompatible avec la date de début du bloc parent	01/01/1900	31/12/9999
415	Incompatible avec le montant du traitement barémique précédent	01/01/1900	31/12/9999
416	Date de fin de l'élément de carrière supérieure au 31/12/2010	01/01/1900	31/12/9999
418	Incompatible avec les données de l'occupation relatives au secteur public	01/01/1900	31/12/9999
419	Plus de cotisation due	01/01/1900	31/12/9999
420	Le nombre de jours déclaré dépasse le nombre de jours que compte la période	01/01/1900	31/12/9999
421	Les dates de début et de fin de période doivent appartenir au même trimestre	01/01/1900	31/12/9999
422	Incohérence entre le nombre d'heures par semaine et le nombre moyen d'heures par semaine du travailleur	01/01/1900	31/12/9999
423	Attestation précédente déjà modifiée via l'application web	01/01/1900	31/12/9999
424	Bloc Élément de carrière non présent pour cet employeur	01/01/1900	31/12/9999
425	Date de prise de rang postérieure à la date de fin du traitement barémique	01/01/1900	31/12/9999
426	Cotisation pension extra-légale (plan de pension sectoriel ou d'entreprise) non présente	01/01/1900	31/12/9999
427	Pas d'autorisation	01/01/1900	31/12/9999
428	L'employeur reste silencieux	01/01/1900	31/12/9999
429	Nombre de jours déclaré en DMFA différent du nombre de jours déclaré en DIMONA	01/01/1900	31/12/9999
430	Le(s) fichier(s) posant problème lors de l'envoi initial a/ont été supprimé(s).	01/01/1900	31/12/9999
433	Bloc Traitement barémique uniquement attendu pour l'employeur déclarant	01/01/1900	31/12/9999
434	Différence de type de contrat de travail par rapport à l'élément de carrière précédent	01/01/1900	31/12/9999
435	Carrière continue chez le même employeur	01/01/1900	31/12/9999
436	Envoi par batch non autorisé pour ce type d'attestation historique	01/01/1900	31/12/9999
437	Date de début antérieure à la date d'admissibilité de l'attestation	01/01/1900	31/12/9999
438	Un autre employeur a transmis au moins une DmfA(PPL) après le 01/01/2011	01/01/1900	31/12/9999
439	Relation de travail de type statutaire non autorisée au 01/01/2011	01/01/1900	31/12/9999
440	Pourcentage total incorrect	01/01/1900	31/12/9999
441	Nbre d'h/semaine supérieur au nbre d'h/semaine – traitement barémique complet	01/01/1900	31/12/9999
442	Nbre d'h/semaine – trait. barémique supérieur au nbre d'h/semaine de la pers. de réf.	01/01/1900	31/12/9999
443	Nbre d'h/semaine – trait. barémique inférieur au nbre d'h/semaine de la pers. de réf.	01/01/1900	31/12/9999
444	Aucune modification n'a été détectée	01/01/1900	31/12/9999
445	**Pas d'élément de carrière auprès de l'employeur déclarant**	**01/01/1900**	**31/12/9999**

DmfA Update Notification - Annexe numéro 32: Codification des rémunérations APL

Version: 2012/3

Date de publication:

28/08/2012

L'annexe est modifiée:Vous trouverez le détail des modifications -en gras- dans les documents Word et PDF

Contenu de l'annexe:

AN2012-2-FR32.pdf AN2012-2-FR32.doc AN2012-2-FR32.xls AN2012-2-FR32.txt AN2012-2-FR32.xml

Information intermédiaire:

Déclaration Risque Social - salaire exact

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
21	21	Avantages non soumis aux cotisations ONSS ordinaires	NO	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
30	30	Salaire garanti deuxième semaine	NO	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
31	31	Indemnité CCT 12bis/13bis	NO	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
32	32	Rémunération nette programme d'activation	NO	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
33	33	Rémunération brute pour un travailleur à temps partiel bénéficiant d'une allocation de garantie de revenus	NO	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités assujetties à une cotisation spéciale

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
770	10	Avantage pour l'utilisation individuelle et personnelle d'un véhicule mis à disposition par un employeur	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
780	20	Participations aux bénéfices	YES	YES	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999
790	20	Versements d'employeurs pour la constitution d'une pension extralégale au profit des membres de leur personnel ou de leurs ayants-droit	YES	YES	2004/3	2011/3	01/01/1900	30/09/2011
791	20	Amendes de circulation remboursées par l'employeur	YES	YES	2009/1	9999/4	01/01/2009	31/12/9999
792	20	Versements directs d'une pension extra-légale au profit des travailleurs qui sortent de service (en raison de mise à la retraite)	YES	YES	2011/4	9999/4	01/10/2011	31/12/9999
793	20	Versements effectués par les employeurs pour la constitution d'une pension extra-légale dans le cadre d'un plan d'entreprise	YES	YES	2011/4	9999/4	01/10/2011	31/12/9999
794	20	Tranche de rémunération inférieure ou égale au montant plafond pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale – Anvers	YES	YES	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999
795	20	Tranche de rémunération supérieure au montant plafond pour versements des employeurs en vue de la constitution d'une pension extra-légale – Anvers	YES	YES	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999

Indemnités pour rupture unilatérale de la relation de travail

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
130	3	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - exprimé en temps de travail (concerne le personnel non nommé)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
131	4	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - pas exprimé en temps de travail (concerne le personnel non nommé)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
132	9	Indemnité pour rupture unilatérale de la relation de travail - exprimé en temps de travail (concerne le personnel nommé)	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999

Indemnités supplémentaires de nature générale

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
401	20	Allocation horaire pour des prestations de service supplémentaires non récupérable - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
403	20	Cadeaux en nature, en espèces ou en chèques sous les conditions de l'art.19, §2, 14° AR 28-11-1969, et réduction du prix des produits ou services sous les conditions de l'art. 19, §2, 19° de l'AR du 28-11-1969	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
404	20	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - lien avec prestations fournies du trimestre - exonérés	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
406	20	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - sans lien avec les prestations du trimestre - exonérés	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
408	20	Montant de la part de l'employeur dans les chèques repas sous les conditions de l'article 19bis, §2 de l'AR du 28-11-1969	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
409	20	Montant de la part du travailleur dans les chèques repas sous les conditions de l'article 19bis, §2 de l'AR du 28-11-1969	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
417	20	Prime de fin d'année - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
421	20	Allocation de foyer / résidence - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
422	20	Allocation de diplôme - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
423	20	Indemnité pour connaissance 2e langue - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
424	20	Allocation pour fonctions supérieures - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
433	20	Autres allocations et primes - Pas de lien avec les prestations du trimestre - exonérées	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
434	20	Autres allocations et primes - liées aux prestations du trimestre - exonérées	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
435	20	Allocation pour prestations de nuit – exonérée de cotisations de sécurité sociale – pas de cotisations de pension	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
436	20	Allocation pour prestations de week-end et jours fériés – exonérée de cotisations de sécurité sociale – pas de cotisations de pension	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
437	20	Indemnité de garde - exonérée	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
440	20	Indemnités pour le travailleur lorsque l'employeur ne respecte pas ses obligations légales, contractuelles ou statutaires (par exemple indemnité de licenciement pour travailleur protégé)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
441	20	Indemnité de vêtements, logement, frais de déplacement et de séjour (par exemple frais de l'employeur = remboursement du prix ou mise à disposition de vêtements de travail, équipement ou transport)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
442	20	Frais de déplacement de et vers le lieu de travail	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
443	20	Montant octroyé en raison d'une affiliation à une organisation syndicale reconnue	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
444	20	Supplément à un avantage de sécurité sociale pour une autre raison qu'une indemnité suite à une maladie ou un accident (ex: prime d'encouragement interruption de carrière, prime d'assurance hospitalisation)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
452	20	Prime accordée au travailleur qui prend un départ anticipé à mi-temps (loi du 10-04-1995 relative à la redistribution du travail dans le secteur public)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
454	20	Indemnité accordée aux ordonnateurs, gardes, conservateurs, fossoyeurs, brigadiers-fossoyeurs, porteurs aux services des sépultures, préposés aux dépôts mortuaire et à la morgue – exonérée de cotisations de sécurité sociale – cotisations de pension	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
490	20	Rente pour incapacité de travail permanente (totale ou partielle) suite à un accident de travail ou une maladie professionnelle	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
801	1	Allocation horaire pour des prestations de services supplémentaires non récupérables - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
804	1	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - lien avec prestations fournies du trimestre - soumis	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
806	2	Avantages en nature ou sous la forme de chèques - sans lien avec les prestations du trimestre - soumis	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
817	2	Prime de fin d'année - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
821	1	Allocation de foyer / résidence - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
822	1	Allocation de diplôme - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
823	1	Indemnité pour connaissance 2e langue - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
824	1	Allocation pour fonctions supérieures - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
833	2	Autres allocations et primes - pas de lien avec les prestations du trimestre - soumises	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
834	1	Autres allocations et primes - liées aux prestations du trimestre - soumises	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
835	1	Allocation pour prestations de nuit – soumise aux cotisations de sécurité sociale – pas de cotisations de pension	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
836	1	Allocation pour prestations de week-end et jours fériés - soumise aux cotisations de sécurité sociale – pas de cotisations de pension	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
837	1	Indemnité de garde - soumise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
851	5	Supplément de traitement accordé au travailleur qui a choisi la semaine volontaire de 4 jours (loi du 10-04-1995 relative à la redistribution du travail dans le secteur public)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
853	1	Prime accordée au personnel infirmier, soignant et assimilé dans le cadre de l'aménagement de fin de carrière (AR du 23-09-2002)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
854	1	Indemnité accordée aux ordonnateurs, gardes, conservateurs, fossoyeurs, brigadiers-fossoyeurs, porteurs aux services des sépultures, préposés aux dépôts mortuaire et à la morgue – soumise aux cotisations de sécurité sociale – cotisations de pension	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
855	1	Suppléments de traitement accordés en application des points 6.2 et 6.3 de la Charte sociale du 28.04.1994 de la Région de Bruxelles-Capitale – soumis aux cotisations de sécurité sociale – cotisations de pension	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - médecins

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
524	20	Quote-part variable dans le pool - exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
921	1	Barème, traitement garanti et quote-part garantie dans le pool ou honoraires	YES	YES	2004/3	2010/4	01/01/1900	31/12/2010
924	1	Quote-part variable dans le pool - soumise aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (nouveau statut)

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
570	20	(nouveau statut) Diverses allocations et indemnités - exonérées	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
961	1	Supplément de traitement pour l'exercice d'un mandat (art. XI.II.17 de l'AR du 30-03-2001)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
962	1	Allocation prestations de samedi, dimanche, jour férié ou de nuit (art. XI.III.6 de l'AR du 30-03-2001)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
970	1	Diverses allocations et indemnités visées par l'AR du 30-3-2001 - soumises	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
971	1	Diverses allocations et indemnités autres que celles visées par l'AR du 30-3-2001 - soumises	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
974	1	Allocation pour le comptable spécial (art. 30 et art. 32 de la loi du 07-12-1998 et AR du 29-11-2001)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
975	1	Allocation pour le secrétaire (art. 29 et 32bis de la loi du 07-12-1998)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
976	2	Allocation de développement des compétences (art. XI.II.22bis de l'AR du 30-03-2001)	YES	YES	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
992	1	Allocation de transition (art. XII.XI de l'AR du 30-03-2001)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut)

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
556	20	Indemnités pour frais exposés lors d'exercice de missions de police judiciaire (par ex.: AR du 22-12-1997)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
558	20	Supplément de traitement accordé aux commissaires de police adjoint qui effectuent un service de garde dans le cadre d'une permanence de 22h à 6h les dimanches et jours fériés (circulaire ministérielle du 30-12-1971) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
591	20	Allocations et indemnités spécifiques - exonérées - ex-gendarmes, ex-membres de la police judiciaire et ex-militaires qui ont choisi l'ancien statut	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
952	1	Supplément de traitement accordé aux inspecteurs de la police locale investis de la qualité d'officier de police locale, substitut du procureur du roi (POL 45 du 21-05-1993 et AR du 20-06-1994)	YES	YES	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
958	1	Supplément de traitement accordé aux commissaires de police adjoint qui effectuent un service de garde dans le cadre d'une permanence de 22h à 6h les dimanches et jours fériés (circulaire ministérielle du 30-12-1971) - soumis aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
991	1	Allocations et indemnités spécifiques - soumises - ex-gendarmes, ex-membres de la police judiciaire et ex-militaires qui ont choisi l'ancien statut	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel de police (ancien statut) et services publics d'incendie

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
557	20	Supplément de traitement annuel pour le chef des services d'incendie (circulaire ministérielle du 21-01-1973, circulaire ministérielle du 23-01-1975 et AR du 20-06-1994) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
951	2	Supplément de traitement alloué aux officiers de la police communale et du service d'incendie qui prennent part à la permanence respectivement du corps de police ou du corps des pompiers (POL 44 et circulaire du 03-03-1995)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
957	2	Supplément de traitement annuel pour le chef des services d'incendie (circulaire ministérielle du 21-01-1973, circulaire ministérielle du 23-01-1975 et AR du 20-06-1994) - soumis aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel enseignant

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
501	20	Indemnités pour prestations complémentaires - exonérées sur base de l'article 19, §2 9° de l'AR du 28-11-1969 (par ex.: surveillance dans les écoles maternelles et primaires, accompagnement dans le bus)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
502	20	Indemnité pour prestations complémentaires - AR 418 du 16-07-1986 (par ex.: surveillance autre que les surveillances dans les écoles maternelles et primaires) - exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
503	20	Indemnité pour prestations complémentaires - autres que AR 418 du 16-07-1986 – exonérée de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	2009/1	01/01/1900	31/03/2009
506	20	Suppléments sans lien avec les prestations fournies - exonérés de cotisations sociales conformément à l'article 30 (par ex. : allocation d'ancienneté)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
902	1	Indemnité pour prestations complémentaires - AR 418 du 16-07-1986 (par ex.: surveillance autre que les surveillances dans les écoles maternelles et primaires) - soumise aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
903	1	Indemnité pour prestations complémentaires - autres que AR 418 du 16-07-1986 - soumise aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	2010/4	01/01/1900	31/12/2010
906	2	Suppléments - sans lien avec les prestations fournies - soumis aux cotisations sociales (par ex. : allocation d'ancienneté)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - personnel infirmier et soignant

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
510	20	Supplément de traitement pour prestations irrégulières telles que définies dans la circulaire de la Santé et de la Famille du 03-11-1972 - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
512	20	Supplément de traitement pour prestations de nuit (par exemple 2,05 EUR/heure sur base de la circulaire ministérielle du 17-04-1989) - exonéré de cotisations sociales conformément à l'article 30	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
910	1	Supplément de traitement pour prestations irrégulières telles que définies dans la circulaire du Ministère de la Santé et de la Famille du 03-11-1972 - soumis aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
912	1	Supplément de traitement pour prestations de nuit (par exemple 2,05 EUR/heure sur base de la circulaire ministérielle du 17-04-1989) - soumis aux cotisations sociales	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
914	1	4, 8 ou 12 % personnel soignant chef de service	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
916	1	Supplément de traitement pour prestations de week-end et jours fériés (par exemple 1,02 EUR/heure sur base de la circulaire Inami du 17-07-1992)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
917	2	Prime d'attractivité - AR du 12-05-2006 et accord fédéral de santé du secteur public de 23-06-2005	YES	YES	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
918	2	Prime annuelle de 12,67 EUR applicable aux institutions ressortant de la sous commission paritaire des hôpitaux privés (CCT du 22-10-1991)	YES	YES	2004/3	2006/4	01/01/1900	31/12/2006
919	2	Prime annuelle de 148,74 EUR applicable aux institutions ressortant de la sous commission paritaire des hôpitaux privés (CCT du 22-10-1991)	YES	YES	2004/3	2006/4	01/01/1900	31/12/2006

Indemnités supplémentaires pour catégories spécifiques de personnel - pompiers volontaires

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
541	20	Indemnités pour prestations extraordinaires qui n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
542	20	Indemnités pour prestations ordinaires qui entrent en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969) - exonérées	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
940	1	Indemnités pour prestations effectuées dans le cadre du service 100	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
942	1	Indemnités pour prestations ordinaires qui entrent en ligne de compte pour le calcul du montant plancher de 785,95 EUR (article 17 quater de l'AR du 28-11-1969) - soumises	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Maladies professionnelles - secteur public

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
140	1	Indemnité pour période d'incapacité temporaire en raison d'une maladie professionnelle reconnue (art. 21 du 21-01-1993)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Pécule de vacances

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
310	20	(Double) pécule de vacances - prime copernic	YES	YES	2004/3	2008/4	01/01/1900	31/12/2008
311	20	Simple pécule de vacances pour les jours de congé qui à la fin de l'année de vacances n'ont pas été pris suite à une impossibilité de les prendre (art. 67 de l'AR du 30-3-1967)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
312	20	Double pécule de vacances autre que le personnel de police	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
313	11	Simple pécule de vacances sortie de service - pour les temporaires (loi du 24-07-1987), et les contractuels subventionnés et les travailleurs article 60 en région flamande et bruxelloise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
314	20	Double pécule de vacances sortie de service	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
315	1	Simple pécule de vacances - occupation précédente - pour les temporaires (loi du 24-07-1987), et les contractuels subventionnés et les travailleurs article 60 en région flamande et bruxelloise	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
316	20	Double pécule de vacances - personnel de police	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/2005	31/12/9999
317	7	Simple pécule de vacances sortie de service - pour les agents contractuels autres que les temporaires (loi du 24-07-1987), et autres que les contractuels subventionnés et les travailleurs article 60 en région flamande et bruxelloise	YES	YES	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
318	12	Simple pécule de vacances - occupation précédente - pour agents contractuels autres que les temporaires (loi du 24-07-1987), et autres que les contractuels subventionnés et les travailleurs article 60 en région flamande et bruxelloise	YES	YES	2007/1	9999/4	01/01/2007	31/12/9999
319	**20**	**Pécule de vacances supplémentaires en cas de début ou de reprise d'activité (art. 62bis jusqu'au 62quinquies de l'AR du 30-3-1967)**	**YES**	**YES**	**2012/2**	**9999/4**	**01/04/2012**	**31/12/9999**
349	20	Double pécule de vacances sortie de service du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
350	20	Double pécule de vacances du 3ème au 5ème jour de la 4ème semaine de vacances	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Salaire de base

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
101	1	Rémunération de base indexée (sans primes ni indemnités légales ou extra légales)	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
110	20	Rémunération de base indexée accordée à un agent nommé détaché à l'étranger, qui entre en considération pour la pension publique	YES	YES	2005/1	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
120	1	Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail – soumis aux cotisations sociales - pas de cotisations de pension	YES	YES	2005/1	2010/4	01/01/1900	31/12/2010
120	51	Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail – soumis aux cotisations sociales - pas de cotisations de pension	YES	YES	2011/1	9999/4	01/01/2011	31/12/9999
150	1	Allocation d'activation accordée par l'ONEM ou le CPAS à un travailleur engagé dans le cadre d'une mesure pour l'emploi	YES	YES	2010/1	9999/4	01/01/2010	31/12/9999
160	1	Partie de la rémunération (10%) réservée à la formation des travailleurs engagés dans le cadre des conventions de 1er emploi - art. 33, § 2 de la loi du 24-12-1999	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
170	51	Rémunération payée à un membre du personnel nommé à titre définitif qui est totalement absent dans le cadre d'une mesure de réorganisation du temps de travail – soumis aux cotisations sociales - cotisations de pension	YES	YES	2011/1	9999/4	01/01/2011	31/12/9999

Salaire garanti en cas de maladie ou d'accident

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
212	20	Maladie ou accident : l'indemnité correspondant à 60% de la partie de la rémunération normale ne dépassant pas le montant limite entrant en ligne de compte pour le calcul de l'indemnité d'assurance maladie - invalidité pour la période de 7 jours faisant suite à la rémunération hebdomadaire garantie - Concerne les travailleurs manuels non nommés et les travailleurs intellectuels non nommés qui ont au moins 1 mois d'ancienneté et qui sont soit en période d'essai, soit engagés pour une période de moins de 3 mois, soit engagés pour un travail précis ne dépassant pas 3 mois	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Code DMFA APL	Code DMFA	Libellé	DMFA PPL	DRS PPL	Valide à partir du trimestre	Valide jusqu'au trimestre	Date de début de validité	Date de fin de validité
213	20	Maladie ou accident : supplément - 2e, 3e et 4e semaine de maladie - uniquement pour les ouvriers et employés contractuels engagés à l'essai ou pour moins de 3 mois	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999
215	20	Maladie ou accident : supplément - autres compléments concernant accident ou maladie	YES	YES	2004/3	9999/4	01/01/1900	31/12/9999

Commentaire Code DMFA
Les valeurs de la catégorie "Déclaration Risque Social - salaire exact" doivent être lues avec le domaine de définition de la zone dans la DRSPPL où il est fait référence à l'annexe 32.